

TRIBUTAT.

OPINION

DE

JAUBERT, (de la Gironde).

Sur la motion relative au Gouvernement héréditaire.

Séance extraordinaire du 10 Floréal an 12.

OUI, Tribuns, l'opinion publique ne peut plus se contenir; le vœu qu'on vous propose d'émettre a déjà retenti d'une extrémité de la France à l'autre; l'honneur du nom français, la dignité de la Nation, les plus chers intérêts de la République vous pressent, vous commandent de l'exprimer avec cette énergie qui vous caractérise.

Une vérité que le temps avoit consacrée, c'est qu'un